

Lettre ouverte suite aux derniers évènements concernant la psychomotricité

Au vu des derniers évènements et courriers ministériels, j'ai décidé de sortir du silence qui fut le mien depuis que j'ai quitté le devant de la scène au niveau de la psychomotricité. Quelle que soit l'issue de ce qui se vit aujourd'hui, le rétablissement de la vérité s'avère pour moi nécessaire. Je pense pouvoir le faire, fort de 35 ans d'investissement dans le développement de la psychomotricité en Belgique Francophone et ce jusque début 2015.

A la lecture du courrier du Ministre Marcourt au Président de l'ARES, je me rends compte de la manipulation et de la stratégie opérée par une série de milieux qui se sont sentis en danger à partir du moment où le bachelier « paramédical » a été ouvert. Son ouverture a pourtant obtenu tous les accords nécessaires au sein des différents Conseils supérieurs de l'enseignement.

Pour rappel, ce bachelier a été ouvert en 2012 après un travail long et intense réalisé par l'ensemble des écoles qui depuis la fin des années septante avaient ouvert des formations en psychomotricité pour répondre aux besoins spécifiques que les découvertes scientifiques relatives au développement de l'enfant d'une part et les avancées de la neurologie d'autre part avaient mises en avant. Parmi celles-ci figure en particulier l'émergence de la place du corps et des émotions dans le développement de l'intelligence chez tout être humain. Ceci explique le passage d'une « simple spécialisation », à un post-graduat puis à un bachelier complet tant il s'est avéré que 180 ECTS d'une formation spécifique est nécessaire à l'intégration de ces nouveaux éléments dans l'exercice de la profession de psychomotricien et dans la spécificité de ses interventions.

En cela nous étions en train de rejoindre de nombreux pays européens qui depuis des années avaient un bachelier paramédical spécifique à la psychomotricité de base au même titre que la kiné, la logo et l'ergo. Je parle de la France et la Suisse depuis les années 70 et 80, mais aussi maintenant du Danemark, du Luxembourg, des pays latins

Dans les années 2000, plusieurs secteurs d'intervention en Région wallonne et francophone ont balisé décrétalement la spécificité de l'intervention psychomotrice, reconnaissant et officialisant ainsi l'intervention du psychomotricien comme un des outils à la disposition des équipes du secteur du service aux personnes. Ce fut notamment le cas à l'AVICQ, en Santé mentale, chez les personnes âgées....

Ce processus de reconnaissance était déjà d'actualité à la fin des années 80. En effet, en 1988, le Ministre de la Santé de l'époque, Philippe Busquin, proposait déjà l'intégration des psychomotriciens au sein du Conseil National des Professions paramédicales fraîchement installé. Depuis lors de nombreux responsables politiques et ministres francophones, tous partis confondus ont soutenu cette démarche. De nombreux courriers que je garde en archive, l'attestent.

En 2009, à la demande de la Ministre de la Santé de l'époque Laurette Onkelinx une étude officielle a été demandée à son administration nationale. Cette étude a conclu sur l'opportunité de reconnaître de manière différenciée la psychomotricité au nord et au sud du pays comme c'était déjà le cas pour un autre métier paramédical. Tout cela s'est réalisé en Belgique francophone pendant que la partie néerlandophone, contrairement à beaucoup de pays européens réunis officiellement au niveau européen depuis 1995, a fait le choix d'une intervention spécifique limitée et intégrée à un métier existant, le kiné.

4 mois après le début du bachelier, le Conseil National des Professions paramédicales a mis en place un groupe de travail dont la mission était de donner un avis sur la demande francophone de reconnaissance de la psychomotricité en tant que compétence de base. Je fus le seul psychomotricien francophone présent avec droit de vote dans un groupe composé pour 2/3 de néerlandophones et uniquement de kinés, logos et ergos, et au. A aucun moment les arguments amenés par les psychomotriciens francophones et justifiés par de nombreux documents, n'ont été repris. L'invitation comme expert du docteur J.M. Gauthier, professeur reconnu de l'Université de Liège, a été refusée. Lors du vote final, les kinés, logos et ergos francophones, dont certains professeurs dans les hautes Écoles organisant le bachelier, ont tous voté contre cette reconnaissance.

L'argument principal concernant la présence des compétences de base du psychomotricien dans d'autres formations paramédicales ne tient pas la route. l'analyse des grilles de cours de ces formations montre que les intitulés relatifs à la psychomotricité dans les formations de kinés, logos et ergos représentent de 4 à 10 crédits sur les 180. Cela représente près de 120 crédits dans le bachelier en psychomotricité

A l'ouverture du bachelier en psychomotricité, nous avons assisté à l'arrivée de nouvelles habilitations pour des Hautes Écoles n'ayant pas un long parcours sur ce sujet. D'autre part ce nouveau bachelier avait amené une harmonisation des formations existantes en ce compris la disparition de certaines d'entre elles. Ce qui n'a pas manqué de laisser des traces.

A cela s'est greffée la problématique des étudiants français. Le nombre des étudiants dans le nouveau bachelier fut plus que triplé par rapport aux anciennes formations dans certaines Hautes Écoles. Et près de la moitié, 250, venaient de France. Sachant que le numérus clausus en France pour la psychomotricité est limité à +/- 1000 places par an, on peut comprendre la réaction du responsable français de la psychomotricité lui-même directeur d'une école privée. Il a préféré mettre en doute le bachelier en psychomotricité plutôt que de voir, comme pour d'autres formations paramédicales, de nombreux Français venir en Belgique.

Un dernier élément est l'arrivée d'une nouvelle Ministre néerlandophone qui a fait du recentrage sur une série de métiers très médicalisés et structurés, son objectif en privilégiant en cela une vision anglo-saxonne assez différente de la vision latine présente en région francophone. Tout cela dans un contexte budgétaire très difficile et fragile sur un plan communautaire.

C'est l'ensemble de ces éléments qui ont fait de ce qui devait être la fin positive d'un long processus de 40 ans de reconnaissance belge et européenne un terrain de conflits de territoire entre professionnels, de business entre Hautes Écoles et de conception différente entre le Nord et le Sud du pays.

Il est clair que vu mon positionnement de retrait actuel, cette lettre n'engage que moi. Mais il m'était impossible de ne pas réagir sans partager les traces objectives de l'histoire. Il y a bien d'autres arguments objectifs qui peuvent être mis en avant.

J'espère que cette lettre permettra une meilleure objectivation de la problématique. Je reste à disposition pour l'affinement des arguments si nécessaire, l'apport des preuves et d'autres éléments issus de l'histoire. La psychomotricité est devenue aujourd'hui une science à part entière et une clinique très développée. Même attaquée, je suis convaincu qu'elle continuera à se développer.

Yernaux Jean-Pierre

21 juin 2016